



Revue Territoires

Cycle de rencontre – formation 2007-2008

Mobiliser et prendre en compte les savoirs citoyens

Dans les dispositifs de participation en Ile-de-France et en Europe

Programme de la séance n°4

L'inscription des savoirs citoyens dans la décision publique

Jeudi 13 décembre 2007 – 9h30 à 17h

À l'Adels – 108-110 rue Saint-Maur – 75 011 PARIS – Métro Parmentier

Proposé par l'Adels dans le cadre du programme de recherche PICRI (Partenariat Institutions - Citoyens pour la Recherche et pour l'Innovation) soutenu par la région Ile-de-France. À destination d'élus, de militants associatifs et de professionnels des associations et des collectivités territoriales des sites concernés en Ile-de-France.

Problématique générale

Après nous être interrogé avec Yves Sintomer sur la nature des savoirs citoyens puis sur leur collecte et leur valorisation avec Pascal Aubert (Fédération 93 des centres sociaux) et François Hannover (Adels), enfin sur les échanges de savoirs avec Julien Talpin à travers trois expériences européennes et Jacques Baudrier via le budget participatif de la voirie du 20^e arrondissement, notre 4^e séance débouche logiquement sur *l'inscription des savoirs dans la décision publique*.

Nous le ferons à travers les expériences de jurys citoyens en Allemagne, celle de la « régénération urbaine » du quartier à Marzahn Nord (Berlin Est) et enfin les ateliers urbains de La Courneuve (93). Ces trois pratiques, assez diverses quant à leur nature, leur mise en œuvre et leur ampleur (voir ci-après) sont réunies par des questions communes :

- Quelle est la capacité des décideurs publics, de l'administration et des cabinets d'expertise (en matière d'urbanisme), – du point de vue de la compréhension qu'ils ont de leur métier et de leur mandat – à partager une partie du pouvoir de *modeler* la ville ?
- S'ils identifient des « savoirs citoyens » qu'ils mobilisent avec des outils particuliers vers des propositions en termes de programme, d'équipements et de services, dans quelle mesure ce mode d'exercice du pouvoir local modifie-t-il la responsabilité politique, la posture des élus ?
- Sur chacune de ces pratiques, comment se sont posées les questions de légitimité des propositions et de rapport avec des formes d'organisation plus structurées (associations par exemples), ascendantes, de la société ?
- Si un calendrier commun est réalisé, quel est-il ? Constate-t-on une modification profonde des rythmes de l'action publique ?

Programme et interventions de la journée

Matinée :

8h45 : Accueil autour d'un café - croissant

9h30 : Retour sur la 3^e séance. Présentation rapide du programme du séjour d'étude à Rome.

10h : Intervention de Cécile Cuny

Doctorante en sciences sociales à l'Université Paris VIII et à l'Université Humboldt de Berlin, Cécile Cuny proposera une présentation comparative de deux dispositifs de participation mis en place à Marzahn Nord, un quartier de grands ensembles à Berlin-Est :

- Le conseil de quartier, un dispositif qui associe habitants, représentants associatifs et bailleurs à l'allocation du budget dédié au quartier dans le cadre du programme de régénération urbaine « Soziale Stadt ».
- Le budget participatif de l'arrondissement.

Après avoir présenté les deux dispositifs participatifs, elle abordera la question de la collecte des savoirs citoyens dans les milieux populaires, afin d'apporter des éléments complémentaires, à partir d'un cas européen, sur le thème de la deuxième séance de la formation.

Elle interrogera ensuite ces deux dispositifs participatifs sous l'angle de la problématique du jour : l'intégration des savoirs citoyens dans la prise de décision, à partir de l'articulation entre la place des savoirs dans l'élaboration de la décision au sein des dispositifs d'une part, et l'intégration des dispositifs dans le processus de prise de décision institutionnel d'autre part.

La comparaison entre les deux dispositifs l'a amenée à formuler l'hypothèse suivante : ***la place des savoirs citoyens dans l'élaboration de la décision au sein des dispositifs est inversement proportionnelle à l'intégration des dispositifs dans le processus de décision institutionnel.*** Autrement dit, lorsque le dispositif a une fonction consultative, les savoirs qui y sont mobilisés pour élaborer les conclusions rendues par les groupes de citoyens consultés sont diversifiés. Inversement, lorsque le dispositif remplit la fonction d'un organe de décision dans un processus d'action publique décentralisé, la prise de décision y est routinière et engage une faible mobilisation de savoirs. Les ressorts de la décision semblent davantage se trouver dans la fonction ou l'autorité symbolique des participants. Au final, les savoirs s'avèrent dans les deux cas peu intégrés à la prise de décision.

11h30 : Intervention d'Antoine Vergne

Doctorant en sciences politiques à la Freie Universität de Berlin et à l'Institut d'Études Politiques de Paris, Antoine Vergne nous présentera le dispositif des jurys citoyens en Allemagne, qu'il étudie dans le cadre de sa thèse portant sur le tirage au sort en politique.

Il étudie le modèle « Planungszelle » (jury citoyen) depuis environ un an et demi, sous l'angle du tirage au sort et en tant qu'instrument de démocratie participative. Ce modèle peut être défini comme un groupe de 25 citoyens tirés au sort sur les registres d'habitants et qui, pendant quatre jours et aidés d'experts et de modérateurs, se penchent sur un problème donné afin de formuler des solutions. Ils sont libérés de leurs obligations professionnelles et familiales et dédommagés financièrement. Les recommandations faites sont réunies dans un rapport citoyen, qui est remis aux autorités ayant mandaté le jury.

Il nous présentera les résultats de son étude empirique sur la conduite d'une série de jurys citoyens dans la ville d'Aix-la-Chapelle, qui s'est déroulée en novembre 2007 au sujet de la mise en place d'une nouvelle politique de ramassage des ordures. Il abordera la question de l'intégration des savoirs citoyens à la décision par le biais de deux ou trois autres cas de jurys citoyens plus anciens, dans lesquels on peut « suivre » cette éventuelle intégration.

13h : Déjeuner à l'Adels

Après-midi

14h 15 : Intervention d'Irène Gegout

Chargé de mission sur le Grand Projet de Ville de La Courneuve, Irène Gegout nous parlera de son travail sur le quartier Six-Routes / Verlaine où le projet de rénovation urbaine a débuté en 2006 avec le lancement des *ateliers de travail urbain* dans le cadre du comité de voisinage. Une soixantaine d'habitants ont participé à ce lancement. À la fin de l'année, un jury retient l'un des projets élaborés d'août à décembre par trois équipes différentes d'architectes et d'urbanistes. Les habitants disposent d'un tiers des voix.

L'ambition affichée est la co-construction du cahier des charges de la rénovation. L'atelier doit permettre à chacun d'émettre un avis sur ce qui doit être démoli, changé ou gardé. La ville affirme enfin qu'il ne faut pas « avoir fait des études pour participer aux Ateliers ». Il suffit donc d'habiter, ou même simplement de travailler, dans ce quartier ou dans la ville. Jeunes et enfants seront spécifiquement consultés.

« Urbanistes, architectes et paysagistes ont un savoir-faire précieux, mais les habitants disposent quant à eux d'une connaissance profonde du quartier » nous dit le maire de la ville : nous demanderons à Irène Gegout comment ... s'effectue concrètement cet échange dans un processus qui est construit comme va et vient entre un ATU et des équipes de professionnels (urbanistes, architectes...).

- À quel moment du calendrier, lourd et contraint de la rénovation urbaine, ce travail de l'atelier intervient-il ?
- Quels savoirs spécifiques sont apparus, concourant à la formalisation de propositions dans le cahier des charges ?
- Un transfert de savoirs préalable entre les urbanistes et le public de cet atelier a-t-il été nécessaire, observé, et de quelle nature ? Quelles compétences les membres de l'ATU doivent-ils posséder pour prendre part réellement à cette co-construction ?
- Les équipes ont-elles joué le jeu de ce processus, à la fois celles des urbanistes mais aussi les services municipaux concernés ?
- Comment finalement peut-on apprécier l'impact réel de ce travail des « concernés » dans ce qui sera le projet urbain du quartier ; de quelle nature sont leurs propositions ?

16h30 - 17h : Synthèse

17h : Fin du séminaire